

L'an deux mil vingt, le deux juillet, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt-six juin deux mil vingt, s'est réuni à la Salle des spectacles de la Rotonde, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc VASSE, Maire.

Date de la convocation : 26/06/2020

Secrétaire de séance : Charline GAUDRAY

Nombre de membres en exercice : 31

Présents : 24	Pouvoirs :	Absents :
VASSE Jean-Marc	COUSIN Sophie	Pouvoir à Mr Stéphane Cavelier
LACHEVRE Gilbert		
LAVENU Joëlle		
DELACROIX Bruno		
CRAQUELIN Paule		
HUBY Pascal		
LEDUN Christine		
CAVELIER Stéphane		
SINEAU-PATRY Cécile		
LEPRON Dominique		
	MABIRE Aurélie	Pouvoir à Mr Pascal Huby
BLOND Eric		
LECARON Caroline		
LECARPENTIER Stéphane		
MYMVCHOD Corinne		
GREAUME Hervé		
	BUREL Lucie	Pouvoir à Mme Caroline Lecaron
DAMBRY Frédéric		
	SALLO Sabrina	Pouvoir à Mme Cécile Sineau-Patry
	MECHIN Jean-Michel	Pouvoir à Mme Paule Craquelin
BELLENGER Laetitia		
DUJARDIN Stéphane		
GAUDRAY Charline		
MICHEL Stéphane		
LEFEBVRE Joël		
GESLAIN Fabienne		
LEROY Bertrand		
	DEMEILLERS Julie	Pouvoir à Mme Fabienne Geslain
CHEVALIER Romain		
	MONS Céline	Pouvoir à Mr Joël Lefebvre

Date d'envoi à la Sous-préfecture : 08/07/2020

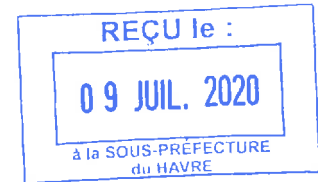
Date d'affichage : 08/07/2020

Objet de la délibération : 3.1.1 Composition de la commission « Familles & Solidarité » désignation des membres

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 3.2.1 a) en date du 6 juin 2020 portant création et composition de la commission « Familles & Solidarité »



Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'annuler la délibération 3.2.1 a) en date du 6 juin 2020 s'agissant de la désignation des membres

DESIGNE, au sein de la commission « Familles & Solidarité », les 10 membres suivants :

1. Madame Sophie COUSIN
2. Madame Cécile SINEAU-PATRY
3. Madame Caroline LECARON
4. Madame Aurélie MABIRE
5. Madame Corinne MYMVCHOD
6. Madame Charline GAUDRAY
7. Madame Sabrina SALLO
8. Madame Lucie BUREL
9. Madame Fabienne GESLAIN
10. Monsieur Bertrand LEROY

DIT que le Maire est Président de droit

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.
Pour extrait conforme,

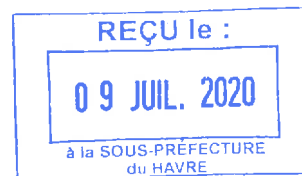
Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au cœur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Objet de la délibération : 3.1.2 Comité technique : désignation des membres



Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la délibération n° 3.2.3 du 6 juin 2020 portant désignation des membres du Comité Technique

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'annuler la délibération n° 3.2.3 du 6 juin 2020

DIT que le Comité Technique sera composé de 3 membres titulaires et 3 suppléants comme suit :

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
1.	Jean-Marc VASSE	1.	Sophie COUSIN
2.	Christine LEDUN	2.	Gilbert LACHEVRE
3.	Pascal HUBY	3.	Joëlle LAVENU

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Marc VASSE



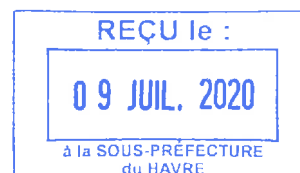
7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Objet de la délibération : 3.1.3 Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail – désignation des membres

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,



Considérant que pour conserver le paritarisme avec le collège des représentants du personnel, le Comité d'Hygiène, de sécurité et des Conditions de Travail doit être composé de 3 conseillers municipaux titulaires et 3 suppléants,

Vu la délibération n° 3.2.4 en date du 6 Juin 2020 décidant la création et la désignation des membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE d'annuler la délibération 3.2.4 du 6 juin en ce qui concerne la désignation des membres

DIT que le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail sera composé de 3 membres titulaires et 3 suppléants comme suit :

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
1.	Jean-Marc VASSE	1.	Sophie COUSIN
2.	Gilbert LACHEVRE	2.	Pascal HUBY
3.	Christine LEDUN	3.	Joëlle LAVENU

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Marc VASSE



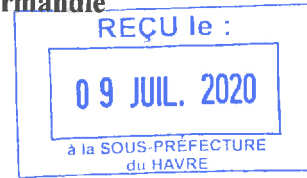
7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Objet de la délibération : 3.3.1 Rachat partiel de la parcelle AE 390 à l'EPF Normandie

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,



Considérant le document d'arpentage établi par le cabinet GE 360 de Saint Valéry en Caux établissant la surface de la parcelle cadastré section AE numéro 391 faisant l'objet du rachat partiel à l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans le cadre du portage initial de la parcelle cadastré section AE numéro 360 d'une superficie totale égal à 3 062 m².

Considérant la superficie de la parcelle cadastré section AE numéro 391 égale à 545 m²,

Considérant le calcul du prix HT de cession établi par l'EPF Normandie comme suit :

Foncier :	42 728,00 €
Procédure :	830,13 €
Notaire :	553,93 €
TVA :	8 822,41 €
Total :	52 934,47 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE le rachat partiel et anticipé de la parcelle cadastré section AE numéro 391 d'une superficie totale égale à 545 m² au prix de 52 934,47€

DIT que les frais d'actes seront supportés en sus par la commune de Terres-de-Caux,

DIT que les actes notariés seront passés en l'étude de Maître Vincent Dupré, notaire à Terres-de-Caux,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les actes notariés de cession de la dite parcelle

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

Objet de la délibération : 3.4.1 Budget principal et budgets annexes 2020 : révision du rapport d'orientations budgétaires

Le Conseil Municipal

Vu le débat d'orientation budgétaire durant ladite séance de conseil municipal

Vu la délibération n° 3.5.4 en date du 17 février 2020 prenant acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires sur les budgets de la commune

Vu le rapport présenté en séance

Après en avoir délibéré,

Valide le rapport révisé des orientations budgétaires sur les budgets principal et annexes 2020 de la commune

Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte an application de la présente.



Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville

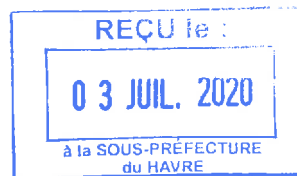
Objet de la délibération : 3.4.2 Finances – vote des taux d'imposition 2020

Le Conseil Municipal,

Vu le produit fiscal prévisionnel alors attendu et le besoin de financement du budget communal 2020,

Après en avoir délibéré,

Pour : 25
Contre : 6
Abstention : 0



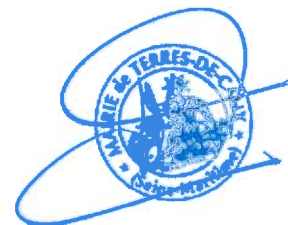
FIXE les taux d'imposition de la commune « Terres-de-Caux », pour l'année 2020, comme suit :

- le taux du foncier bâti à : 19,16 %
- le taux du foncier non bâti à : 33,57 %

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte en application de la présente.

Délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont, les membres présents, signé au registre après lecture.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Marc VASSE



7, avec Fauville au coeur

Auzouville-Auberbosc
Bennetot
Bermonville
Fauville-en-Caux
Ricarville
St-Pierre-Lavis
Ste-Marguerite-sur-Fauville